



INTERVENTION DU SYNDICAT CFDT MÉTALLURGIE **CŒUR GRAND EST SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Bonjour à toutes et à tous,

Concernant le rapport d'activité, un des axes importants pour la C.F.D.T. est le développement. Pour proposer un objectif difficilement atteignable à +10%, même si la confédération a mis à disposition des structures, des plans de développement avec des moyens financiers, il faudrait également mettre en place d'autres types d'aides (des services, des outils concrets).

Par exemple, notre syndicat s'est saisi de l'opportunité des plans de développement pour mettre en œuvre des actions de syndicalisation qui nous ont permis au moins de nous maintenir au même niveau d'adhérents, alors que nous avons traversé des périodes de crise, des difficultés dans les entreprises (plans de licenciements, fermetures) ainsi que de nombreux départs en retraite. Une autre grosse difficulté pour les adhésions est le peu de passage d'adhérents au statut de retraités.

Nous pensons également que l'accompagnement de la confédération envers les URI a été insuffisant lors du passage en grande région. Nous avons constaté des guerres de territoire qui ont engendré une perte d'efficacité.

Lors du dernier envoi des cartes d'adhérents, notre syndicat avait alerté le SCPVC sur le fait que la taille de la police utilisée sur les courriers d'envoi des cartes ne respectait pas la norme requise pour pouvoir être traitée de manière automatique en publipostage. Nous avons fourni tous les éléments nécessaires afin que cela soit pris en compte pour les futurs envois ; or à ce jour ce n'est toujours pas fait. Nous réitérons donc notre demande afin que cela soit fait pour les prochaines cartes qui vont être envoyées. En effet, étant soucieux de



nos finances, nous souhaitons pouvoir faire du publipostage automatique et nous invitons tous les syndicats à regarder cette solution, car c'est une source d'économie substantielle ; or cela ne peut être possible que si les modifications sont faites sur les courriers émis par la confédération.

En ce qui concerne la représentativité, la C.F.D.T. est fière d'être le syndicat n°1 et non sans raison, mais cela est issu du résultat des élections professionnelles. Or, pour être présent aux négociations des protocoles électoraux, encore faut-il recevoir les invitations envoyées par les directions des entreprises. Certaines directions, peut-être mal intentionnées ou mal renseignées les envoient directement à la confédération, voire dans les UTI, plutôt que dans les syndicats locaux. Si nous n'avons généralement aucun souci avec les UTI, ce n'est pas le cas avec la confédération qui ne nous les fait pas suivre systématiquement. De ce fait, nous ne pouvons pas participer à ces négociations et c'est à chaque fois une occasion manquée de nous faire connaître dans de nouvelles entreprises, d'avoir l'opportunité de faire des adhérents et éventuellement de déposer des listes de candidats et d'améliorer notre représentativité.

Traisons maintenant d'un sujet important et délicat à la fois, la formation. En effet, si la formation reste avant tout un excellent outil d'acquisition et de développement des compétences de nos militants, il est également un bon moyen d'émancipation personnelle, mais aussi, ne soyons pas hypocrites, de complément budgétaire pour les syndicats. Que la confédération s'empare du sujet de la formation ne nous pose pas de problème en soi, simplement, il ne s'agit pas que cela nous mette en difficulté financière en diminuant ce complément de ressources.

Notre syndicat tient à souligner tous les bénéfices des différentes évolutions de la CNAS et notamment sur le service d'aide à la constitution de dossiers, qui comprend le renseignement sur les



différentes prestations, possibilités de prise en charge et le type de dossier à remplir, comme les dossiers expertises.

Nous avons, par exemple, sollicité la CNAS pour des dossiers avec des avocats dans le cadre de problèmes dans des entreprises (soutien aux sections syndicales ou aux CSE lors de PSE, de Redressement Judiciaire) et ce fut une aide appréciable.

Sur le sujet de l'égalité professionnelle, l'association FÊTE apporte un support très intéressant, efficace et gratuit en Grand-Est, financée par la DREETS ; elle peut aider les syndicats ou les SSE.

Toujours dans ce domaine, nous demandons à la confédération de proposer au gouvernement de retravailler sur l'index égalité pro qui est inexploitable dans les PME. Il faut obtenir que les DS aient accès à des données individuelles afin de pouvoir travailler plus efficacement sur le sujet ; un peu comme pour les expertises dans les CSE avec les données confidentielles.

Nous attirons l'attention de la confédération sur les projets de réforme de la sécurité sociale et sur le danger de la disparition du paritarisme. N'oublions pas pourquoi la sécurité sociale a été créée et posons-nous la question du type de société que nous voulons. Faut-il sacrifier un système de solidarité collective pour un système basé sur le profit, la rentabilité ?

L'entrée des entrepreneurs dans les conseils d'administration est tout bonnement incompréhensible.

Enfin, nous souhaitons aborder le thème de la retraite, et surtout de la retraite à 65 ans. Comme toi Laurent lors de ton interview sur France Inter le 10 mai 2022, le syndicat C.F.D.T. Métallurgie Cœur Grand Est n'est pas d'accord avec Macron sur le recul de l'âge de départ en retraite, nous serons nous aussi vent debout contre le recul à 65 ans. Il faut partir du réel sans se baser sur un chiffre magique qui résoudrait tous les problèmes. D'ailleurs tu as raison, ce n'est pas un problème financier, il suffit de lire le rapport du Conseil d'Orientation des



Retraites, et non, ce n'est pas uniquement aux travailleurs de payer la transition écologique. C'est la même chose pour la perte d'autonomie, il faut aller voir du côté de la taxation des plus hauts patrimoines, des versements de dividendes, etc.

En effet, il y a pour nous une grande contradiction à vouloir demander aux salariés d'augmenter leur temps de travail, donc de travailler plus, pour alimenter un CET afin de se « payer » un départ anticipé à 62 ans, alors que nous nous sommes battus pour obtenir les 35 heures, les départs en carrières longues et la pénibilité avec le compte C3P, depuis rogné en C2P. Pour nous c'est honteux, car nous avons l'impression d'être pris pour des imbéciles, et le gouvernement ne reviendra pas sur le système de pénibilité tel qu'il était avant qu'il ne le détruise et le transforme, passant du C3P au C2P.

Nous vous rappelons qu'actuellement, si le salarié part en retraite avant l'âge de 65 ans, il va subir un abattement important sur sa complémentaire, c'est un scandale ! Il faut aligner la retraite complémentaire sur la retraite de base.

Et ne discutons pas non plus d'un âge pivot.

Si réforme il doit y avoir, elle se doit d'être systémique afin d'être plus juste et équitable.

Tu l'as très bien dit Laurent : la répartition c'est notre trésor, il faut le préserver.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la confédération revendique le retour à la négociation d'un système de retraite plus juste, une véritable réforme de justice sociale, avec comme base un nombre de trimestres à obtenir et qui prend en compte les périodes spécifiques, la pénibilité, tout ce que nous avons toujours revendiqué, et qu'elle se batte contre la mise en œuvre d'une réforme paramétrique uniquement basée sur l'âge de départ à la retraite.

Merci à tous pour votre écoute et bon congrès.